

Comité Syndical du 30 mars 2009

Procès-verbal synthétique

Présents	Absents
1. Jean-François VASSEUR	1 - Daniel BEAUPERE
2. Denis CADIX	2 - Daniel CARPENTIER
3. Michel CAPON	3 - Didier CARDON
4. Daniel DUBOIS	4 - Isabelle DEMAISON
5. Olivier JARDE	5 - Éric DENIS
6. Marion LEPRESLE	6 - Guy LACHEREZ
7. Daniel LEROY	7 - Francis LEC
8. Jean-Claude RENAUX	8 - Paul PILO T
9. Laurent SOMON	9 - Daniel PROUILLE
10. Jean-Pierre TETU	10 - Sarah THUILLIEZ
11. Michel WATELAIN	
12. Jean-Marc WISSOCQ	

• **QUORUM.** Les membres ont été convoqués le 24 mars car le quorum n'a pas été atteint lors de la séance du 23 mars et le comité n'a pu siéger. Conformément au règlement intérieur du syndicat mixte, le comité syndical siège lors de cette séance quel que soit le nombre de membres présents.
Le quorum est réuni par la présence de 12 membres sur 22.

• **Désignation du secrétaire de séance.** M. Jean-Claude RENAUX est désigné secrétaire de séance.

• **Approbation du compte-rendu du dernier Comité Syndical.** Le compte-rendu de la dernière réunion du 19 janvier 2009 a été envoyé aux membres et aucune remarque n'a été reçue. Le compte-rendu est approuvé par les membres présents.

• Déroulement de la séance

Olivier JARDE fait part de son point de vue par rapport au rapport du Président à la délibération N°2 – « PHILEAS NET - Positionnement stratégique sur la gestion du réseau », texte qui a également été affiché à la rubrique *Mot du Président* sur le site du syndicat mixte.

Selon lui, les conclusions de l'audit réalisé par les deux cabinets dont les rapports sont disponibles sur le site, ne concordent pas avec ce qui est affirmé dans « Le mot du Président » et dans le rapport de cette délibération. Il estime que les termes employés « amateurisme, autoritarisme, initiatives erratiques » sont inappropriés et laissent planer la suspicion sur l'action de l'ancien président. S'il y a des irrégularités constatées, il faut porter plainte.

Il précise qu'il n'est pas solidaire avec « Le Mot du Président ».

Daniel DUBOIS intervient en précisant que lorsqu'on s'engage dans une démarche prospective, comme ce fut le cas en 1998 avec l'Agence SUSI, il n'y a rien d'incohérent ; c'est ne pas s'engager qui aurait été une erreur, étant donné l'engagement actuel de tous les autres départements dans ce choix déterminant qui est le déploiement de réseaux à haut débit. Les textes de lois ont été bâtis en même temps que l'action de l'Agence. Il se peut qu'il y ait eu des avis divergents, car pas de textes, mais il faut reconnaître ce qui a été fait.

Le fait que l'Agence n'ait pas choisi la DSP mais de porter directement le réseau et les services n'a rien d'incohérent. La voie était ouverte pour le futur. En tant que président du Conseil Général de la Somme à l'époque, il n'a pas toujours été d'accord avec le président de l'Agence, mais ils ont discuté et trouvé un accord. Il estime que les mots du Président sont très durs à l'égard de l'ex-président de l'Agence.

Le Président indique qu'il n'a pas prétendu qu'il y avait des irrégularités ou des choses contraires à la loi dans la gestion de l'Agence, mais que les choix faits ne correspondaient pas à une nécessité d'efficacité ni de rationalité.

Il rappelle que dès son élection à la présidence de l'Agence, il a défendu les principes de départ : avoir un réseau départemental et des services. Cependant, le mode de fonctionnement de SUSI manquait de transparence et

la mise en œuvre des projets était discutable ; il faut à présent tirer des conséquences constructives. Un des objectifs de l'audit était de mettre en lumière des insuffisances pénalisantes susceptibles d'être corrigées afin, en particulier, de restaurer la confiance de tous. Il est des symboles qu'il faut exorciser : le changement de nom du Syndicat mixte participe de cette volonté de renouveau. D'autres symboles demeurent qui devront disparaître en leur temps.

Daniel LEROY indique qu'il est tout à fait solidaire du « Mot du Président », conformément à la déclaration qu'il a faite en séance au Conseil Général de la Somme. Il considère comme des « plus » la création du syndicat mixte, le déploiement du réseau public en fibre optique, mais souligne qu'il y a eu des erreurs qui sont également signalées dans le rapport d'audit.

Olivier JARDE présente un **amendement à la délibération n°2** relative au Positionnement stratégique sur la gestion du réseau. L'amendement est libellé comme suit :

Amendement

Présenté par Olivier Jardé, Conseiller général

Article 1 :

Modifier l'article 1, par les mots suivants :

« Le nouveau positionnement stratégique de SUSI qui modifie en profondeur l'objet comme les financements de notre syndicat nécessite une modification des articles 2 (objet) et 14 (financement) des statuts proposés à la délibération du Comité syndical et des membres selon l'article 13 ».

M. JARDE explique que cette délibération nécessite un changement des statuts, car elle modifie l'objet et les modes de financements actuels du syndicat mixte, tels que décrits dans les statuts en vigueur. Un changement de stratégie du syndicat mixte suppose une délibération des tous les membres.

Le Président indique que par cette délibération il a souhaité une clarté totale de « qui fait quoi » et « qui paie quoi » au sein du syndicat mixte ; chaque membre doit choisir quelles prestations il veut et il paie, sans être obligé. Le syndicat mixte n'a qu'une compétence, celle du réseau et il faut la formuler comme telle.

Il propose qu'un groupe de travail soit constitué pour travailler à la modification des statuts en ce sens.

Le Président indique que l'objectif est d'avoir un réseau public géré par le public. Actuellement, le syndicat est dépendant de TUTOR et ce marché de services à bons de commande est de l'amateurisme. Le choix d'une DSP, son contenu, seront discutés. Le déploiement des ENT et l'assistance aux communes seront internalisés, cf. délibérations proposées, mais le reste sera confié à une personne privée. Le Conseil Général de la Somme et Amiens Métropole gardent la charge de remboursement des emprunts.

Laurent SOMON intervient pour faire part de son inquiétude par rapport à l'extension du réseau public sur les zones rurales dans la mesure où aucun financement du Conseil Régional de Picardie n'est mentionné dans le rapport du Président dont il considère également les termes employés comme étant exagérés. Il interroge comment corriger la défaillance du Conseil Régional dans le financement du réseau et demande que la sollicitation du Conseil Régional au financement de l'extension du réseau PHILEAS NET figure dans la nouvelle stratégie.

Le Président indique qu'il ne peut pas obliger une collectivité à financer un projet contre son gré.

Daniel DUBOIS insiste sur la nécessité de la mutualisation qui reste un problème de fond. Il demande ce qu'est devenue la délibération du Conseil Régional de Picardie sur le soutien accordé à l'irrigation des territoires en haut débit.

Daniel LEROY indique au sujet des NRA ZO que la question a été étudiée en Commission RESEAU et au Conseil Général de la Somme et que des décisions vont être prises pour que d'ici 2 ans il n'y ait plus de zones blanches dans la Somme. Cependant, il restera toujours de zones non desservies pour lesquelles une solution satellitaire sera envisagée, avec une aide départementale.

Concernant le changement de nom du syndicat mixte, **Jean-Marc WISSOCQ** demande quel en est le coût, étant donné que l'argent est une denrée rare, surtout en ce moment.

Le Président répond que ce changement n'est pas un caprice, mais une conséquence de la constatation de la mauvaise image de SUSI, y compris auprès des opérateurs.

DELIBERATIONS

01 – Modification des statuts n°9 – changement de nom

La modification des statuts est approuvée.

ADOPTÉE A LA MAJORITE

1 Contre : O. JARDE
4 Abstentions : D. DUBOIS, L. SOMON, M. WATELAIN, J-M WISSOCQ

02 – PHILEAS NET - Positionnement stratégique sur la gestion du réseau

Un amendement proposé par Olivier JARDE est soumis au vote. L'amendement a été rejeté par 7 voix contre 5.

Néanmoins, le Président propose de rajouter à l'article 1 du projet de délibération initial, la phrase suivante : « Les statuts du syndicat mixte devront être modifiés à cet effet, au titre du positionnement stratégique »

Les propositions du Président portant positionnement stratégique de SOMME NUMERIQUE quant à la gestion du réseau PHILEAS NET sont approuvées. Les statuts du syndicat mixte devront être modifiés à cet effet, au titre du positionnement stratégique

ADOPTÉE A LA MAJORITE

5 Contre : D. CADIX, D. DUBOIS, O. JARDE, M. WATELAIN, J-M WISSOCQ

03 – Création de poste – Chef de projet WEB

Le tableau des emplois permanents de l'Agence SUSI est modifié par la création d'un poste de **chef de projet web**.

ADOPTÉE

1 Abstention : O. JARDE

04 – Création de poste – Chef de projet « TIC, Education et lutte contre l'exclusion numérique »

Le tableau des emplois permanents du Syndicat Mixte SUSI / Somme Numérique est modifié par la création d'un poste de **chef de projet « TIC, éducation et lutte contre l'exclusion numérique »**.

ADOPTÉE

1 Abstention : M. CAPON

05 – Convention de mutualisation ABBEVILLOIS – ABBEVILLE- SUSI

Le projet de convention tripartite entre le syndicat mixte SUSI – la Communauté de communes de l'Abbevillois et la Ville d'Abbeville est approuvé

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

INFORMATIONS DU PRESIDENT

Délibérations adoptées par le BUREAU le 16 mars 2009

01- AVICCA – Adhésion

L'adhésion à l'Association des Villes et Collectivités pour les Communications électroniques et l'Audiovisuel est approuvée.

Il est décidé que la lettre d'information transmise par l'AVICCA devra être communiquée aux membres du Bureau

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

02- ADULLACT – Adhésion

L'adhésion à l'ADULLACT est approuvée.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

03- France CitéVision – Bail Emphytéotique – SUSI : Avenant n°1

Le projet d'avenant n°1 au Bail Emphytéotique signé par France CitéVision et le syndicat mixte SUSI le 25 mai 2007 est approuvé.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

04- Pays Hamois - adhésion

L'adhésion de la communauté de communes du Pays Hamois au syndicat mixte SUSI est approuvée.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Décisions du président

MARCHE « Maintenance du réseau public PHILEAS NET et des armoires de rue »

La consultation a été publiée au BOAMP le 2 février pour une remise des offres le 24 février. Deux offres ont été reçues de la part des sociétés SOGETREL et ERT.

Après analyse et classement des offres, le marché a été attribué à la société SOGETREL.

MARCHE de Communication

En préparation de la communication institutionnelle autour du changement de nom de SUSI et de l'adoption de la stratégie de développement numérique du territoire à mettre en place à partir de mars 2009, une consultation a été lancée le 12 janvier 2009 pour choisir un prestataire pour la mise en œuvre d'une campagne de communication. Neuf agences de communication ont retiré le dossier de consultation, 4 offres ont été déposées le 6 février.

Quatre offres ont été reçues de la part des sociétés : OBLADY, POM POM, LOGILAB et AB COM.

Après analyse et classement des offres, le marché a été attribué comme suit :

LOT 1 – Campagne de communication :	la société POM POM Multimedia pour	17 000€HT
LOT 2 – Création de site Web	la société OBLADY pour	<u>23 250€ HT</u>
	TOTAL	40 250€HT

Délais de réalisation : 34 jours pour le lot 1 et 51 jours pour le lot 2.

La séance est levée à 19h35.

Le prochain comité syndical se réunira le **25 mai 2009 à 17h**

Fait à Amiens, le 31 mars 2009

Le Président
Jean-François VASSEUR

Déposé en
Préfecture de la
Somme
Le 1^{er} avril 2009